



## BAREME d'HONORAIRES

(à partir du 24 octobre 2024)

### VENTE / ACHAT D'UN BIEN IMMOBILIER :

De 00 001 Euros à 90 000 Euros : 5 000€

De 90 001 Euros à 175 000 Euros : 7%

175 001 à 200 000 Euros : 6%€

De 200 001 à 300 000 Euros : 5%

De 301 000 à 450 000 Euros : 4.5%

Plus de 450 000€ : 4%

Estimation pour vente : 90€ remboursé en cas de signature de mandat

Avis de valeur pour notaire : 150€

### LOCATION :

"décret n° 2014- 890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires. La loi ALUR prévoit que les honoraires sont à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction du bail ainsi que d'état des lieux d'entrée. Ces derniers sont partagés entre le bailleur et le preneur et plafonnés par décret.

**Location : maximum 3€/m<sup>2</sup> état des lieux + 8€/m<sup>2</sup> dossier du loyer annuel hors charge pour le bailleur et pour le locataire.**

**Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %**

**Dans le cadre d'un mandat de vente, les honoraires sont charge vendeur, sauf spécifications contraires dûment portées au mandat.**

Agence No 10 Habitat dont le siège est situé – 29 Place de la Libération – 32120 Mauvezin- France, immatriculée sous le numéro de SIREN 822 570 529, représentée par Madame Fatima Hamioni, dûment habilitée à l'effet des présentes :

Titulaire de la carte professionnelle numéro CPI 3201 2017 000 018 280, délivrée le 17/07/2023 par la chambre de commerce et d'industrie du GERS située à AUCH.

Carte portant la mention "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" avec "Non détention de fonds" pour l'activité de transaction. Le mandataire ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de GENERALI IARD, par l'intermédiaire de Sagesse Assurance, 6 place de l'hôtel de ville – 32600 L'Isle Jourdain sous le numéro de police AT548113.